

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MARTAP

SECRETAIRAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

GENERAL'S OFFICE

DÉCISION MUNICIPALE N°12/DM/C-MARTAP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/07/2025 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINOGENE A TOUMBOUROUM (LOT 2), DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 D'orientation de la Décentralisation ;
- Vu le décret n°2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des nouvelles communes et arrondissements ;
- 1. Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu La lettre circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu l'Arrêté N° 000013/A/MINDEVEL/ du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur IYA SOULEYMANOU en qualité de Maire de la commune ce Martap et ses Adjoints ;
- La Loi 2024/013 du 23 septembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu l'Avis du dossier du DAO N°04/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM du 23/06/2025 pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINOGENE A TOUMBOUROUM (LOT 2).
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap formulée par la Lettre N°~~12~~/L/C-MTP/CIPM/2025 du 23/07/2025.

-DECIDE-

Article 1^{er}: La Lettre Commande, objet du DAO N°04/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 du 23/06/2025 (Lot 2), est attribuée au prestataire ci-après ayant présenté l'offre conforme à l'essentiel du DAO et suivant le montant et le délai ci-dessous:

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTUAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°04/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/CIPM/2025 du 23/06/2025	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINOGENE A TOUMBOUROUM (LOT 2)	ETS AHB BP: 90 Ngaoundéré – Cameroun; TEL.: (+237) 699 85 48 92	8 000 000	Trois (03) mois

Article 2 : Cette décision d'attribution vaut levée de la caution de soumission.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie
- DDMINMAP/VINA ;
- ARMP ;

-CDPM ;
- Intéressé ;
- Affichage ;

Vu
24/07/2025





COMMUNIQUE

N°10/C/C-MARTAP/2025 DU 23/07/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINOGENE A TOUMBOUROUM (LOT 2), DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE).

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAP

FINANCEMENT : BIP, EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale N°12/DM/C-MTP/CIPM du 23/07/2025 le marché, objet du dossier d'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°04/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/CIPM/2025 du 23/06/2025	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE VACCINOGENE A TOUMBOUROUM (LOT 2)	ETS AHB BP: 90 Ngaoundéré – Cameroun; TEL.: (+237) 699 85 48 92	8 000 000	Trois (03) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour la suite de la procédure.

Ampliation

- ARMP/AD ;
- DD MINMAP/VINA ;
- FEICOM /AD ;
- CIPM ;
- ARCHIVES/INTERESSE

LE MAIRE,
Autorité Contractante


Yya Souteymanou
Magistrat Municipal